

sible, avoir l'assurance que leurs droits linguistiques et culturels seront reconnus et respectés, qu'ils ne seront plus traités en citoyens de deuxième classe parce qu'ils parlent le français.

[Traduction]

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** M. Ryan signale ensuite qu'en plus il est indispensable de résoudre le problème de la situation constitutionnelle du Québec au sein de la Confédération. Sous ce rapport, les remarques dédaigneuses du ministre, au cours d'une conférence de presse quelques jours plus tard ou peut-être alors qu'il se trouvait encore à la réunion de l'Association canadienne du barreau et qui s'adressaient à tous ceux qui pensent résoudre certains dilemmes constitutionnels en cause par un statut particulier pour le Québec, étaient parfaitement inutiles. Je citerai à nouveau un éditorial de M. Claude Ryan en date du 8 septembre et intitulé:

[Français]

L'attitude déplorable de M. Pierre-Elliott Trudeau.

[Traduction]

Je lirai le dernier paragraphe même si je suis convaincu que le ministre l'a déjà fait, ce qui l'a sans doute incité à être plus modeste; mais je le lirai à nouveau.

[Français]

Ce que nous reprochons foncièrement à M. Trudeau, c'est de s'ériger en juge extérieur, arrogant et intransigeant là où il devrait se mettre humblement, comme tout le monde, en état de recherche. Ce que nous déplorons chez lui, c'est une tendance détestable à juger de haut et de loin des problèmes dont, avec un peu plus d'humilité, il pourrait soupçonner que l'intelligence lui échappe peut-être. M. Trudeau affirme vouloir servir la cause de l'unité du Canada en parlant comme il le fait. Nous affirmons qu'il dessert, par ses excès de langage, cette cause qui reste à nos yeux très valable. Il rend plus difficile la tâche de ceux qui cherchent, dans la voie de la modération véritable, des solutions efficaces à des problèmes très réels qu'ils n'ont point inventés, qui sont nés de l'histoire et de la vie, et qui ne font que s'aggraver par suite de l'aveuglement de certains hommes dont le premier devoir serait d'en rendre compte avec gravité et vérité.

[Traduction]

**Des voix:** Bravo.

**M. Brewin:** Je demande au ministre de bien noter ces mots. J'espère qu'il excusera ma prononciation. Elle n'est pas encore parfaite, mais j'espère qu'elle s'améliore.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet du statut particulier. Il est certes possible d'en donner une définition qui serait si restreinte qu'elle ne signifierait rien de plus que ce que nous avons présentement dans l'Acte de l'Amérique du Nord britanni-

[M. Brewin.]

que. Comme certains adversaires de cette idée l'ont dit, il est fort possible de lui donner un sens si vaste et si général qu'il serait absurde de parler d'un régime fédéral tout en conférant un statut particulier à une province, ce qui saperait tout le système fédéral. Ces deux propositions sont vraies. Mais je suis d'accord avec ce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dit à la conférence de Montmorency, en septembre—je n'approuve pas tout ce qu'il a dit; simplement ceci—que le temps est venu de mettre au rancart les slogans, de se mettre à l'œuvre et de discuter de propositions concrètes. Je souscris sans réserve à cela.

Nous du moins ne voyons pas dans le statut particulier une sorte de concession visant à plaire au Québec et à priver les autres provinces. C'est simplement un moyen qui permettra au Québec d'insister, si elle y tient, pour obtenir la décentralisation dans certains domaines qui touchent à sa langue et à sa culture. Mais si le reste du Canada, les neuf autres provinces—et pour de très bonnes raisons, si je puis dire—veulent une administration centralisée dans certains domaines, elles aussi pourront insister pour l'obtenir sans être tenues au degré de décentralisation que la province de Québec sembler préférer. Ce n'est qu'un moyen; il ne s'agit pas d'une formule sacrée ou de quelque chose du genre.

Notre tâche c'est de discuter et de trouver ce qu'il faut faire. Le ministre nuit à la situation—je suis certain qu'il ne le fait pas délibérément—quand il écarte le statut particulier et le condamne d'un ton plutôt insultant, comme il l'a déjà fait. Peut-être n'a-t-il pas tenu les propos qu'on lui a attribués; je n'en sais rien. Je ne saisis même pas toute la portée de ses paroles. J'en ai lu la traduction anglaise. Celle-ci lui prête le mot «stupide», mais il aurait employé une épithète encore plus forte.

Je fais une fois encore appel au ministre et, par son intermédiaire, au gouvernement pour qu'ils confient ces questions d'ordre constitutionnel et les problèmes qui sont les nôtres à un comité du Parlement. Si je le fais, c'est parce que je crois qu'au sein des divers partis représentés dans ce Parlement nous pourrions choisir un groupe d'hommes capables de s'asseoir en toute bonne foi pour examiner, en faisant preuve d'intelligence et de bon sens, certains des problèmes en question et, qui sait si nous n'arriverions pas à l'unanimité qui, d'après le premier ministre, est si essentielle à l'unité canadienne.

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

**M. Brewin:** Certes.